

**Demande de renseignements numéro 1  
du Transporteur et du Distributeur  
à l'Association coopérative d'économie  
familiale de l'Outaouais  
(« ACEFO »)**



1 **Référence :**

2 Mémoire préparé par M. Gouja et K. Kharrat pour l'ACEFO, page 11, 2<sup>e</sup> paragraphe).

3 **Préambule :**

4 L'intervenant indique :

5 « L'ACEF de l'Outaouais juge que le fait de choisir une durée moyenne pourra fausser l'impact  
6 de l'amortissement des actifs et passifs de retraite et propose d'amortir l'ATPC et le PTPC sur  
7 les durées résiduelles réelles.

8 Le fait d'amortir sur une durée résiduelle moyenne est certes plus simple, mais l'amortissement  
9 des actifs et passifs sur une base réelle ne serait pas réellement compliqué. Il s'agit de la  
10 somme des montants par personne, selon la durée propre à chaque personne. Il s'agit d'un  
11 simple un [sic] tableau d'amortissement donnant une information plus fiable, surtout que  
12 l'impact de ce retraitement est significatif.

13 Il est à signaler que ce traitement au cas par cas est demandé par la norme et est appliqué par  
14 toutes les sociétés ayant adopté les normes IFRS en Europe. » [nos soulignés]

15 **Demandes :**

- 16 1. Veuillez citer l'extrait de l'IAS 19 qui demande un traitement au cas par cas, soit un  
17 amortissement des actifs et passifs sur une base réelle, correspondant selon vous à  
18 la durée propre à chaque personne.
- 19 2. Considérant que le nombre d'employés du Transporteur et du Distributeur est de  
20 l'ordre de 11 000 personnes et qu'ils proposent d'utiliser l'ATPC/PTPC inscrits à  
21 leurs bases de tarification respectives au 31 décembre 2011 sur une période de 12  
22 ans correspondant à la durée résiduelle moyenne des salariés (DRMA), veuillez  
23 concilier votre proposition d'amortir les actifs et passifs sur les « durées résiduelles  
24 réelles », qui implique la mise en place d'un système de calcul et de reddition de  
25 comptes parallèle à celui déjà en place à des fins statutaires, avec l'objectif  
26 d'allègement réglementaire recherché par la Régie.